

Québec, le 9 mai 2011

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q 2, article 31.54)

Monsieur Claude Boisvert
Wanklyn-Milot S.E.C.
545, boulevard Crémazie Est, bureau 1210
Montréal (Québec) H2M 2V1

N/Réf. : 7610-06-01-05495-10
400812307

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Monsieur,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 3 février 2011, reçue le 11 février 2011 et complétée le 28 avril 2011, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans les documents intitulés « Plan de réhabilitation du terrain » et « Calendrier d'exécution ». Les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Le projet consiste à réhabiliter un terrain par l'excavation des sols contaminés au-delà des valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains et à les acheminer dans des endroits autorisés. Advenant le cas où de l'eau souterraine contaminée serait rencontrée lors des travaux d'excavation, celle-ci sera pompée et éliminée dans un lieu autorisé.

Le terrain est constitué du lot 1 930 411 du cadastre du Québec, dont l'adresse est le 9600, rue Jean-Milot dans l'arrondissement LaSalle, ville de Montréal.

Le 9 mai 2011

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Messagerie de Presse Benjamin inc. – Suivi environnemental et caractérisation environnementale – 9 600, rue Jean Milot, LaSalle (Québec), Rédigé par TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE, novembre 2001. Référence : Projet No CM 924.0, novembre 2001. Attesté par Claude Leguy.
- WANKLYN-MILOT S.E.C. – Évaluation environnementale de site – Phase I, 9 600, rue Jean-Milot, arrondissement LaSalle à Montréal, Québec. Rédigé par LE GROUPE SOLROC, mars 2010. Référence : FA184-100275^{F1}, mars 2010. Attesté par Claude Leguy.
- WANKLYN-MILOT S.E.C. – Évaluation environnementale de site – Phase III, 9 600, rue Jean-Milot, arrondissement LaSalle à Montréal, Québec. Rédigé par LE GROUPE SOLROC, juin 2010. Référence : FA184-100361E3, Projet : 17369, juin 2010. Attesté par Claude Leguy.
- WANKLYN-MILOT S.E.C. – Plan de réhabilitation – 9 600, rue Jean-Milot, arrondissement LaSalle, Québec. Rédigé par LE GROUPE SOLROC, juin 2010. Référence : FA184-100361E3, Projet : 17369.
- Lettre d'engagement, envoyée par madame Karima Oulamara de Solroc, datée du 28 avril 2011 qui contient des précisions au plan de réhabilitation.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Diane Jean
Sous-ministre